



**AVIS D'AUDIENCE POUR RENVOI D'UNE
ÉCOLE OU DE TOUTES LES ÉCOLES**

Le (Indiquer la date)

Nom des parents ou du tuteur

Adresse

Ville (Province) Code postal

Objet : (Inscrire le nom et prénom de l'élève et sa date de naissance)

Madame, Monsieur,

C'est avec regret que nous devons vous informer que (inscrire le prénom et le nom de l'élève) suspendu de l'école, conformément à l'article 310 de la *Loi sur l'éducation*, pour une durée de (inscrire le nombre de jours) jours scolaires, c'est-à-dire du (indiquer la date du début) au (indiquer la date de la fin de la suspension) fera l'objet d'une audience à la suite d'une enquête qui sera menée par (inscrire le prénom, le nom et le titre) et (inscrire le prénom, le nom et le titre) afin de déterminer la possibilité de renvoi d'une école ou de toutes les écoles à la suite de l'infraction commise : (indiquer l'infraction).

Ce même article prévoit également que le directeur d'école qui croit qu'un élève a commis une telle infraction pendant qu'il se trouve à l'école ou pendant qu'il prend part à une activité scolaire doit le suspendre et, le cas échéant, soumettre promptement le cas au Conseil.

Le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario tiendra donc l'audience de renvoi le (indiquer la date) à (indiquer l'heure) ou (indiquer l'endroit) à la suite d'une enquête qui sera menée par le comité d'audience de renvoi du Conseil si votre enfant fera l'objet d'un renvoi d'une école ou de toutes les écoles.

Vous trouverez ci-joint une copie de la procédure d'audience de renvoi.

Si vous désirez de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec (inscrire le prénom et le nom de la personne) en composant le (indiquer le numéro de téléphone incluant le code régional). Vous pouvez compter sur notre entière collaboration.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'école,

(Inscrire en lettres moulées le prénom et le nom du directeur d'école)

c. c. Dossier de l'élève
Surintendant de l'éducation